



Constructyts

Votre partenaire compétences



Services de télécommunications pour **CONSTRUCTYTS**

Appel d'offres ouvert

(Articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique)

Règlement de Consultation (RC)

Marché N° **99A24-004**

Date et heure limites de remise des offres

Le 17 Mai 2024 à 12h00 (midi)

(Heure de métropole)

Important : Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par Constructyts aux questions posées par d'autres opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.





Constructys

Votre partenaire compétences

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1. Identification du pouvoir adjudicateur.....	4
1.2. Objet de la consultation	4
1.3. Allotissement	4
1.4. Procédure de passation du marché public.....	4
1.5. Forme du marché public.....	4
1.6. Type de prestations et nomenclature.....	5
1.7. Durée du marché public.....	6
1.8. Délais d'exécution	7
1.9. Lieux d'exécution.....	7
1.10. Options.....	7
1.11. Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles	7
1.12. Langue	7
1.13. Modalités essentielles de financement et de paiement	7
2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
3. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
4.1. Forme des candidatures	9
4.2. Modalités de remise des candidatures.....	9
4.3. Pièces de la candidature et de l'offre à remettre	10
5. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	11
5.1. Remise des plis sur la plateforme de dématérialisation	11
5.2. Date limite de réception et délai de validité des offres	12
6. MODALITES ET CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE	13
6.1. Examen des candidatures	13
6.2. Jugement des offres	13
7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE	16
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17



Constructys

Votre partenaire compétences

9. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.....	17
10. CONFIDENTIALITE.....	19
10.1. Confidentialité du candidat	19
10.2. Confidentialité de Constructys et respect du RGPD.....	19



Constructys

Votre partenaire compétences

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Identification du pouvoir adjudicateur

La présente consultation est passée par : Constructys, 32 rue René Boulanger, CS 60033, 75483 PARIS cedex 10.

Le marché public, issu de la présente consultation, sera conclu pour l'ensemble des besoins de Constructys.

1.2. Objet de la consultation

Le présent marché public a pour objet la fourniture, le déploiement et la maintenance des services de télécommunication ainsi que les prestations d'accompagnement liées à leur mise en œuvre et leur maintien en condition opérationnelle sur l'ensemble des sites du Pouvoir Adjudicateur.

1.3. Allotissement

La consultation fait l'objet de l'allotissement suivant :

Lots	Services
Lot 1	Réseau étendu et accès internet
Lot 2	Téléphonie / Soft phonie
Lot 3	Téléphonie mobile
Lot 4	SVI / Omnicanalité

1.4. Procédure de passation du marché public

Le marché public est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article L.2124-2 ainsi qu'aux articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique.

1.5. Forme du marché public

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire qui sera exécuté de manière la plus fréquente à bons de commande et de manière plus occasionnelle à marchés subséquents conformément aux articles L2125-1-1° ainsi que R2162-1 à R2162-6 ; R2162-7 à R2162-9 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations font ainsi l'objet d'un accord-cadre mixte, en application de l'article R2162-3 du code de la commande publique qui donnera lieu :



Constructyts

Votre partenaire compétences

- Lorsque l'accord cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, à l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique s'agissant des prestations listées et chiffrées au Bordereau des Prix Forfaitaires et Unitaires (BPFU).
- De manière plus occasionnelle, lorsque l'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R.2162-7 à R.2162-9 du Code de la commande publique s'agissant de prestations non listées au Bordereau des Prix Forfaitaires et Unitaires (BPFU) mais dont la nature relève bien de la catégorie des prestations, objet du présent accord cadre.

Conformément à l'article article R.2162-4 2° du code de la commande publique, l'accord cadre est conclu :

Pour le lot 1 :

- Sans montant minimum
- avec un montant maximum de 1 200 000 € HT pour sa durée totale (reconductions comprises).

Pour le lot 2 :

- Sans montant minimum
- avec un montant maximum de 750 000 € HT pour sa durée totale (reconductions comprises).

Pour le lot 3 :

- Sans montant minimum
- avec un montant maximum de 400 000 € HT pour sa durée totale (reconductions comprises).

Pour le lot 4 :

- Sans montant minimum
- avec un montant maximum de 1 000 000 € HT pour sa durée totale (reconductions comprises).

Conformément à l'article R.2162-4 2° du code de la commande publique, la fixation d'un montant maximum est désormais obligatoire. Toutefois l'attention des candidats est attirée sur le fait que Constructyts n'est pas en mesure de connaître à ce jour les besoins à venir sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises. Le montant maximum du marché constitue une limite contractuelle de commandes pour permettre de répondre à l'aléa des besoins sur 4 ans.

1.6. Type de prestations et nomenclature

Les codes CPV des fournitures et services, objet du présent marché public sont les suivants :

Lot 1

64210000-1 - Services de téléphonie et de transmission de données



Constructyts

Votre partenaire compétences

Lot 2

64200000-8 - Services de télécommunications

Lot 3

64212000-5 - Services de téléphonie mobile

Lot 4

64213000-2 - Services des réseaux téléphoniques commerciaux partagés

Communs à tous les lots

72212510-7 Services de développement de logiciels de communication

72222300-0 Services de technologies de l'information

72250000-2 Services de maintenance des systèmes et services d'assistance

1.7. Durée du marché public

Pour le lot 1 : le marché public est conclu à compter de sa date de notification, mais la mise en œuvre effective des services ne démarrera effectivement qu'à compter du 23 mai 2025. Le marché sera conclu pour une durée initiale de 36 mois, à compter de cette date de mise en œuvre.

La période prévue entre la date de notification du marché et le 23 mai 2025 permettra d'organiser la mise en place des prestations.

A l'issue de cette première période contractuelle, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 12 mois.

Pour les lots 2 et 3 : le marché est conclu à compter de sa date de notification, mais la mise en œuvre effective du service ne démarrera effectivement qu'à compter du 23 mai 2025. Le marché sera conclu pour une durée initiale de 12 mois, à compter de cette date de mise en œuvre.

La période prévue entre la date de notification du marché et le 23 mai 2025 permettra d'organiser la mise en place des prestations.

A l'issue de cette première période contractuelle, le marché public est reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois.

Pour le lot 4 : le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois, à compter de sa date de notification.

A l'issue de cette première période contractuelle, le marché public est reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois.

Dans l'hypothèse où Constructyts décide de ne pas reconduire le marché public, il en informe le Titulaire via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Constructyts au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction décidée par Constructyts.

La date prévisionnelle de notification de l'accord-cadre est prévue semaine 28.



Constructys

Votre partenaire compétences

1.8. Délais d'exécution

Les délais d'exécution pour la réalisation des prestations sont précisés dans le CCTP et dans l'offre du Titulaire.

1.9. Lieux d'exécution

Les réunions pourront se dérouler en distanciel ou en présentiel en l'absence de contraintes liées aux déplacements (mesures sanitaires, coûts de déplacement, etc).

1.10. Options

Constructys se réserve la faculté de conclure un ou plusieurs marchés de prestations similaires sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

1.11. Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

1.11.1 Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCTP dans son intégralité.

1.11.2 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Sans objet.

1.12. Langue

Dans le cadre de la passation puis de l'exécution du marché, la langue utilisée est le français.

1.13. Modalités essentielles de financement et de paiement

1.13.1 Modalités de paiement

Le mode de règlement des prestations choisi par Constructys est le virement.

Le délai global de paiement est de 30 jours. Son point de départ est fixé conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

1.13.2 Modalités de financement

Le marché public est financé par Constructys.



Constructys

Votre partenaire compétences

2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

1. Le présent règlement de la consultation et son annexe relative aux conditions d'utilisation de la plateforme AWS ;
2. L'acte d'engagement ;
3. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE) propres à chaque lot ;
4. Le cadre de réponse technique ;
5. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe RGPD ;
6. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
7. Le DC1 (lettre de candidature) ;
8. Le DC2 (déclaration du candidat) ;
9. Le DC4 (déclaration de sous-traitance) ;

3. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à :

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les opérateurs doivent disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip** ;
- **Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur)**;
- **PDF**.

Il est fortement recommandé aux opérateurs de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme, avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés.

Les opérateurs qui ne s'identifient pas préalablement ne peuvent être alertés.

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le pli de chaque candidat est composé de deux dossiers distincts :

- **un dossier de candidature**



Constructyts

Votre partenaire compétences

- un dossier d'offre

4.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée au stade la présentation de la candidature et de l'offre.

Toutefois, en cas de groupement pour les lots 1 et 3, le groupement qui est déclaré titulaire peut être de forme conjointe ou solidaire mais, en cas de groupement conjoint, son mandataire doit être solidaire du (des) autre(s) membre(s) du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles, et ce afin de sécuriser la réalisation de la prestation dans sa globalité pour Constructyts.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché public.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

4.2. Modalités de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont joints au présent dossier de consultation des entreprises.

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français.

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 joint au présent dossier de consultation des entreprises. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.



Constructys

Votre partenaire compétences

Enfin, le candidat peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 9 du présent règlement de la consultation. Ceci permettra à Constructys d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

4.3. Pièces de la candidature et de l'offre à remettre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les documents listés ci-dessous. En cas de groupement d'entreprises, chaque membre doit fournir ces documents.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, il doit également fournir un DC4 (déclaration de sous-traitance). Le sous-traitant doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles listées ci-dessous.

Pour la candidature :

1. **Le formulaire type DC1 (lettre de candidature)**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
Au stade de la candidature, la signature du DC1 n'est pas obligatoire. Toutefois, en cas d'attribution du marché public, le candidat devra remettre le document signé dans un délai de 3 jours ouvrés. Afin d'anticiper cette démarche, le candidat est vivement invité à signer le DC1 lors de la remise de sa candidature.

2. **Le formulaire DC2 (déclaration du candidat)**, dûment rempli qui présentera :
 - Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

 - Concernant la Capacité technique et professionnelle :
 - une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (références professionnelles).
 - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour les trois dernières années.
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement
 - Tout document prouvant sa capacité d'opérateur de télécommunications (licence ARCEP ou tout autre document équivalent) - pour lots 1, 2 et 3 uniquement



Constructyts

Votre partenaire compétences

Pour l'offre :

1. **L'acte d'engagement** établi en un seul original, et si possible signé électroniquement ;
2. **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE) propres à chaque lot ;**
Le BPU et DQE sont à remettre sous format Excel et PDF.
3. **Le cadre de réponse technique propre à chaque lot**, complétés par le candidat.
Le CRT est à remettre sous format Excel.

Afin d'éviter tout retard dans la notification du présent marché public, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer le DC1 (lettre de candidature) et l'acte d'engagement dès la transmission de leur pli.

5. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Conformément à l'article R.2131-7 du code de la commande publique, les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>, hormis en cas de remise d'une copie de sauvegarde (R.2132-11 du code susvisé).

5.1. Remise des plis sur la plateforme de dématérialisation

Configuration des postes et prérequis techniques

Le dépôt du dossier par voie électronique se fait sur le profil d'acheteur de l'OPCO Constructyts conformément à ses conditions d'utilisation, accessible via l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Présentation et contenu des réponses électroniques :

Les dossiers doivent contenir la totalité des pièces mentionnées à l'article « Présentation des candidatures et des offres » du présent règlement de consultation.

Le dépôt des offres donnera lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

En cas d'envoi électronique sur le profil acheteur, les pièces exigées doivent être déposées dans le répertoire prévu à cet effet.

Dans le cas où le dossier électronique d'un candidat contient un programme malveillant, le Pouvoir adjudicateur procédera à l'ouverture de la copie de sauvegarde si elle existe (cf. modalités ci-après) et gardera une trace du programme informatique malveillant.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par le Pouvoir adjudicateur dans le délai imparti. Le pli rejeté est effacé des fichiers par le Pouvoir adjudicateur sans avoir été lu.



Constructys

Votre partenaire compétences

L'attention du candidat est attirée sur le fait que les fichiers transmis ayant pour extension « .exe » ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Signature électronique

Les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

La signature électronique doit être apposée sur chaque document (DC1 et acte d'engagement) et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

Présentation d'une copie de sauvegarde :

A l'appui de l'envoi électronique de son offre, le candidat a la faculté de transmettre au Pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD- Rom, DVDRom, clé USB,...) ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« COPIE DE SAUVEGARDE – Appel d'offres ouvert – Services de télécommunications pour
CONSTRUCTYS »

Le pli devra être remis à l'adresse suivante:

CONSTRUCTYS Bretagne
Pôle achats / marchés publics
Bâtiment « Energies B » - 2^{ème} étage
3 avenue Belle Fontaine
CS 91725
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Constructys pourra procéder à l'ouverture de la copie de sauvegarde dans les hypothèses prévues à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

5.2. Date limite de réception et délai de validité des offres

5.2.1 Délai de remise des offres

Les plis doivent parvenir à Constructys avant la date et l'heure limites précisées en page de garde du présent document.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus sont inscrits au registre de dépôt mais ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Les copies de sauvegarde qui parviendraient hors délai seront détruites sans avoir été examinées.



Constructys

Votre partenaire compétences

5.2.2 Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres précitées.

6. MODALITES ET CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si Constructys constate que des pièces visées à l'article 4 du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui sera mentionné dans la demande.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme de dématérialisation de Constructys.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions de R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par Constructys.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le candidat dont l'offre a été classée deuxième, est sollicité pour produire les documents de candidature exigés par le présent règlement de la consultation. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

6.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2151-1 et suivants du code de la commande publique.

L'incomplétude ou la modification, du fait du candidat, du bordereau des prix unitaires et de toute pièce essentielle de la consultation peut entraîner l'irrégularité de l'offre et donc son rejet.

Toutefois et conformément à l'article R.2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, si Constructys constate un motif d'irrégularité de l'offre, il peut solliciter les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres dans un délai approprié qui sera précisé dans l'invitation, à condition que ces dernières ne soient pas anormalement basses et la régularisation ne doit pas avoir pour effet



Constructyts

Votre partenaire compétences

de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Constructyts reste libre de mettre en œuvre ou non cette disposition.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

6.2.1 Critères et pondération

6.2.1.1 Critères et pondération lots 1, 2 et 4

CRITERE 1 : PERTINENCE DE LA VALEUR TECHNIQUE au regard du cadre de réponse technique		60 POINTS
Sous-critère 1	Pertinence de la qualité de l'offre technique au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	20
Sous-critère 2	Pertinence de la qualité du pilotage, déploiement et planning au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	10
Sous-critère 3	Pertinence de la qualité de l'exploitation et des valeurs d'engagement au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	15
Sous-critère 4	Pertinence de la qualité de l'extranet client au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	10
Sous-critère 5	Pertinence de la qualité environnementale de la solution regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	5
CRITERE 2 : PRIX Sur la base du Détail Quantitatif Estimatif – DQE qui représente une simulation de commandes sur la durée totale du marché public		40 POINTS

6.2.1.2 Critères et pondération lot 3

CRITERE 1 : PERTINENCE DE LA VALEUR TECHNIQUE au regard du cadre de réponse technique		50 POINTS
Sous-critère 1	Pertinence de la qualité de l'offre technique au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	10
Sous-critère 2	Pertinence de la qualité du pilotage déploiement et planning au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	15
Sous-critère 3	Pertinence de la qualité de l'exploitation et des valeurs d'engagement au regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	20
Sous-critère 4	Pertinence de la qualité environnementale de la solution regard de la réponse apportée au cadre de réponse technique	5
CRITERE 2 : PRIX Sur la base du Détail Quantitatif Estimatif – DQE qui représente une simulation de commandes sur la durée totale du marché public		50 POINTS

6.2.2 Méthode de notation des critères

Méthode de notation du critère 1 (critère valeur technique) pour les lots 1, 2, et 4

Ce critère sera évalué sur la base de l'ensemble des postes figurant dans le Cadre de Réponse Technique (CRT) et relatifs à chaque lot. Les postes seront regroupés selon les 4 thèmes suivants :

- Qualité de l'offre technique
- Qualité du pilotage déploiement et planning
- Qualité de l'exploitation et des valeurs d'engagement
- Qualité de l'extranet client
- Qualité environnementale de la solution

Les éléments présentés dans le mémoire technique entreront également dans l'évaluation des sous-critères.

Méthode de notation du critère 1 (critère valeur technique) pour le lot 3

Ce critère sera évalué sur la base de l'ensemble des postes figurant dans le Cadre de Réponse Technique (CRT) et relatifs à chaque lot. Les postes seront regroupés selon les 3 thèmes suivants :



Constructys

Votre partenaire compétences

- Qualité de l'offre technique
- Qualité du pilotage déploiement et planning
- Qualité de l'exploitation et des valeurs d'engagement
- Qualité environnementale de la solution

Les éléments présentés dans le mémoire technique entreront également dans l'évaluation des sous-critères.

Chaque sous-critère sera noté sur une échelle de 0 à 5. Les notes seront attribuées de la manière suivante :

0 : Réponse absente,

1 : Réponse non satisfaisante ou très insuffisante,

2 : Réponse avec plusieurs éléments manquants,

3 : Réponse avec un élément manquant,

4 : Réponse conforme aux demandes du CCTP (note par défaut en cas de réponse à toutes les attentes de CCTP),

5 : Réponse comportant un ou plusieurs éléments pertinents supplémentaires aux demandes du CCTP

Les réponses des candidats ne devront pas présenter d'ambiguïté afin d'obtenir la notation maximale.

Les notes ainsi obtenues seront pondérées avec les coefficients présentés ci-dessous en fonction des lots.

Note éliminatoire : une offre obtenant une note inférieure à 30/60 pour les lots 1,2 et 4, et une note inférieure à 25/50 pour le lot 3, sur la valeur technique est éliminée sans que soient analysés les autres critères de jugement des offres.

Méthode de notation du critère 2 (valeur financière)

Comparaison des offres financières des candidats selon la méthode de la règle de 3 inversée = (offre la moins disante/Offre analysée) *pondération

Constructys rectifiera, le cas échéant, toute erreur éventuelle de calcul présente dans les BPU ou DQE.

7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE

Constructys se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. En ce cas, celles-ci sont communiquées au plus tard à la date limite de publication des réponses aux questions posées par les candidats. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



Constructys

Votre partenaire compétences

Les candidats qui auront téléchargé le dossier de consultation en s'identifiant préalablement sur la plateforme de Constructys sont informés des modifications apportées au dossier de consultation par un courriel adressé par la plateforme les invitant à se connecter pour venir les retirer.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignements sur le dossier de consultation doit être adressée par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Constructys à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Les candidats adressent leur demande le 2 mai 2024 à 12h00 (midi) au plus tard à Constructys. Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date.

Constructys communique aux candidats les réponses aux renseignements complémentaires demandés le 7 mai 2024 au plus tard.

Les candidats qui ont téléchargé le dossier de consultation en s'identifiant préalablement sont informés du dépôt de renseignements complémentaires sur la plateforme de Constructys par un courriel adressé par la plateforme les invitant à se connecter pour venir les retirer.

9. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public (quelle que soit la forme de sa candidature : individuelle, groupée/co-traitance, sous-traitance) devra produire les pièces et attestations mentionnées ci-dessous dans les trois jours ouvrés à compter de la demande de Constructys.

Il sera invité à déposer gratuitement ces documents sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Constructys, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Le dépôt des documents se fait depuis le compte AWS-Fournisseurs du soumissionnaire et sont à déposer dans son coffre-fort.

1. Extrait K-bis ou équivalent

Si le candidat est établi en France : Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants datant de moins de moins de 6 mois :

- a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) datant de moins de 3 mois ;
- b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;



Constructys

Votre partenaire compétences

d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ;

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

2. **une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf** et datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contributions sociales)
3. **une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale** datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour du paiement des impôts et taxes dus au Trésor Public et qui peut être obtenue :
 - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
 - auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

4. **La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail**
5. **Un RIB** ou un RIP
6. une **attestation assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité
7. Les **documents permettant de justifier de la qualité du signataire à engager le candidat** à savoir :

Si le signataire est le représentant légal de l'opérateur économique : le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, faisant clairement apparaître son identité, ou toute autre pièce (statuts de la société, etc.) justifiant valablement la qualité de représentant légal de la société du signataire.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'opérateur économique : le pouvoir en vigueur, signé par le représentant légal attestant de la capacité du signataire à représenter l'opérateur économique, et le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre de commerce faisant clairement apparaître l'identité du représentant légal.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par Constructys, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. Constructys présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.



Constructys

Votre partenaire compétences

10. CONFIDENTIALITE

10.1. Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par Constructys, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des dites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

10.2. Confidentialité de Constructys et respect du RGPD

Le caractère confidentiel des informations transmises à Constructys par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de Constructys habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. CONSTRUCTYS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par l'article R.2181-1 et suivants du code de la commande publique qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 et suivants du même code.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par Constructys, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 32 rue René Boulanger, CS 60033-75483 Paris Cedex 10. Ces traitements sont destinés à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de Constructys en s'adressant à son DPO.

Si Constructys est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.